cps n°145 5°série
jaquette p.1

LE CEMPUISIEN

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES
DE L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE GABRIEL PRÉVOST

MV

PRÉSIDENT : R. POULIQUEN, 81, avenue des Sciences - 93370 MONTFERMEIL - SIÈGE SOCIAL : 21, rue des Blancs Manteaux, 75004 PARIS - C. C. P. 1844-02 Paris

N° 145 JANVIER A AVRIL 1988



DES JEUNES SORTANTS SONT VENUS EN FORCE A NOTRE RÉUNION

cps n°145 5°série
jaquette p.2

FILEUSES DE TOILE

Fi_leu_ses -- de -- toi_le Don_nez vous la main

La nuit sans -- é -- -toi_le ca_che -- le che_min

Fi_leu_ses de toi_le Vous vien_drez veil_ler

Tra_la_la_la Tra_la_la_la A mon doux foyer

Ier couplet

Fileuses de toile
Donnez-vous la main
La nuit sans étoile
Cache le chemin
Fileuses de toile
Vous viendrez veiller
Tra-la-la-la (bis)
A mon doux foyer

2ème couplet

Tournez bobinettes
Rouets et fuseaux
Quenouilles vous êtes
Que légers roseaux
Tournez bobinettes
Voici le printemps
Tra-la-la-la (bis)
Tournez en chantant



Maquette D.R.

S O M M A I R E

- N° 145 - Janvier à Mars 1988

Le Gérant du "Cempuisien"

Marcel PARIS

V S/ Fait le 19 Février 1988

LES MEMBRES DU BUREAU POUR 1988

Président	. Roger POULIQUEN Tél - 45 09 55 33 81, av.des Sciences - 93370 MONTFERMEIL -
Vice-Présidents	. Henriette TACNET 8, rue Dalou 75015 PARIS
	. Marcel PARIS -Tél - 46 31 85 51 17, rue de l'Egalité 92290 CHATENAY-MALABRY
Secrétaire général	. Robert LACHARNAY -Tél - 45 45 45 58 29, rue Louis Morard 75014 PARIS
Secrétaire adjointe	. Denise DESCOMBES 67, rue Saint Maur 75011 PARIS
" "	. Yvonne FAIVRE 44, rue des Fossés Saint Bernard 75005 PARIS
Trésorier général	. René MONNIER -Tél - 45 89 25 02 22, rue de l'Interne Loeb 75013 PARIS
Trésoriers adjoints	. Marie-Thérèse MENDEZ 2, allée de Joyeuse 91390 MORSANG sur ORGE
	. Gérard ARNOLDY 1, impasse Voie des Roses 94600 CHOISY-le-ROI
Gérant du Cempuisien	. Marcel PARIS
Archiviste	. Odette THAREAU 96, rue de Miromesnil 75008 PARIS
Membres du Bureau	. Francis FELS 48, rue du Trosy 92140 CLAMART
	. Violette SCHMITT 3, rue du Poitou 93100 MONTREUIL
	. Roger LE BLEVEC 6, square des Guignetières 93240 STAINS
	. Robert BEAU 41, rue de Flandre 75019 PARIS

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JANVIER 1988

La séance est ouverte sous la présidence de Roger POULIQUEN

Présents : Roger POULIQUEN, Marcel PARIS, Henriette TACNET, Denise DESCOMBES, Robert LACHARNAY, Yvonne FAIVRE, Odette THAREAU, Violette SCHMITT, Marie-Térèse MENDEZ, Gérard ARNOLDY, Roger LE BLEVEC, Francis FELS

Excusés : Robert BEAU, Emmanuel LUCAS

L'An dernier c'était un froid sibérien, mais en ce Dimanche de Janvier 1988, c'est un temps humide et doux ce qui ne manque pas de charme. Aussi dans la cour de l'Ecole des Blancs-Manteaux, attendent déjà de nombreux Cempuisiens, qui se retrouvent avec de larges sourires et parmi eux, un groupe de jeunes sortants. Mais il va être quinze heures et tout le monde rentre dans le préau et prend place sur les bancs.

Le Président présente ses meilleurs voeux à l'assistance, et au-delà à tous les Cempuisiens. Et il salue la mémoire de ceux qui ont disparu en 1987, hélas assez nombreux ; il y a des années comme cela. On évoque quelques noms :

. Mme CONTINI - M. André LEPLAN - M. Charles LOISON - M. Albert ROBIN -

. M. Robert FRETARD - M. Maurice VAN GEYT - Mme Simone DUCOUP et

. Aimée ROUSSEL.

Il donne la parole à Robert LACHARNAY, pour le rapport moral de l'année. Celui-ci brosse un tableau de nos activités en 1987, qui se comportèrent mieux que prévu, en particulier à la Pentecôte, où fut célébré le Centenaire de l' Association et au repas de fin d'année, avec la présence de jeunes sortants, ce qui est positif, mais avec en toile de fond, la détérioration de l'Ecole, qui s'accentue d'une année à l'autre.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Le Président donne ensuite la parole à Marie-Thérèse MENDEZ, pour le compte-rendu financier, qu'elle copie sur un tableau noir de l'Ecole. L'année 1987 se termine avec un bénéfice de 674,00 F, contre 1 800,00 F de déficit en 1986. Quelques chiffres : Caisse d'Epargne 73 346,00 F - Il y eut 6 700,00 F de cotisations - la Pentecôte donna 850,00 F de bénéfice, le repas de Bagnolet se solda par un déficit de 1 377,00 F. Mais j'arrête là, vous trouverez tout cela détaillé dans le compte-rendu financier. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité. Le Président fait quand même remarquer que la Commission de Contrôle désignée par le Comité, ne s'est pas réunie, ce qui est regrettable. Répondant à une question où on lui fait remarquer, que bien qu'il y ait moins de tirages du Cempuisien, il y a autant de frais, Marie-Thérèse répond que le numéro spécial du Centenaire, a couté 2 000,00 F de plus.

Il est question ensuite de la cotisation annuelle actuellement de 70,00 F que la Trésorière propose de porter à 75,00 F. Une longue discussion s'engage. René MONNIER dit, que l'augmentation est faible, et ne servirait qu'au Cempuisien. Ce à quoi le Président répond que c'est pour le fonctionnement de l'Association. Daniel Reignier se demande ce que vont devenir les stocks de papier prévus pour la Ronéo. Le Président lui répond que ce papier peut servir maintenant pour les photocopies. Odette REIGNIER s'étonne que Daniel soit vraiment parti de son plein

.../...

gré du Comité. Le Président répond que, s'il y a eu des divergences sur le choix des photos du Cempuisien, nous n'en avons pas moins déploré le départ de Daniel.

Odette PARIS rend hommage au travail accompli par Daniel, qui avait de façon très heureuse, modernisé la présentation du Journal. Marcel PARIS, gérant du Cempuisien, trouve que tout cela est très bien, mais il manque de copie, il lui faudrait des récits de voyages, des souvenirs, ou autres. On ne peut pas se contenter que de rubriques d'Etat-Civil.

Le prix de revient du Journal est demandé par Gisèle Epron (TYMEN); Marie-Thérèse ne peut répondre de façon précise, elle avait fait une étude l'An dernier, qui ne fut pas publiée. Gérard ARNOLDY dit qu'il nous faut des finances plus à l'aise, si nous voulons aider des camarades.

Sur ce on revient à l'augmentation de la cotisation. Pierre MOREL, et après lui Françoise HAMELIN, observent que c'est beaucoup de paroles pour une augmentation somme toute modeste. Jean CAMPEROT est de cet avis, d'autant plus qu'il y a d'avantage de DONS que de cotisations.

Finalement la nouvelle cotisation de 75,00 F est adoptée à l'unanimité, trois voix contre.

Les modifications dans le Comité. Marie-Thérèse MENDEZ abandonne la Trésorerie, mais reste au Comité ; Robert LACHARNAY renouvelable, est réélu ; René MONNIER est élu au Comité ; Gérard ARNOLDY bien que très occupé reste au Comité.

Marcel PARIS se demande si l'on pourra cette année organiser la fête de la Pentecôte à CEMPUIS. Le Président n'en sait absolument rien du fait de la réduction du personnel des cuisines. Un ancien, Didier MAGNE, professeur de musique, nous souhaite bonne chance pour la défense de l'Ecole.

Pour terminer, Rober le BLEVEC nous parle du rallye pédestre organisé dans PARIS, le Dimanche vingt Mars, par équipes de 2 à 6. On prend les inscriptions. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Séance est levée à dix huit heures.

Robert LACHARNAY

RAPPORT MORAL 10 JANVIER 1988

ANNEE 1987

Mes chers amis,

A la suite du Président, je vous présente à mon tour mes meilleurs voeux pour 1988, ainsi qu'a tous les Cempuisiens un peu partout en France, avec une pensée pour nos camarades malades ou âgés.

Mais l'Association comment se porte-t-elle en ce début d'année ? Pas trop mal, si j'en juge par nos dernières manifestations assez encourageantes, la Pentecôte et le Banquet de novembre. Bien sûr, il manque à l'Association l'arrivée de jeunes parmi nous, mais ceci est une autre question, et je reviens à nos activités de 1987.

Cela commence par l'Assemblée générale du 11 Janvier 1987. A vrai dire, elle n'était pas si générale que cela. En effet il faisait un froid très vif, agrémenté de neige et de glace, avec en plus une grève des Transports, vraiment tout pour plaire. Ce qui fait que nous n'étions que trente ou trente cinq. Mais la séance fut quand même assez animée. Le Président s'inquiéta de la situation à Cempuis, du petit nombre d'élèves et du départ des enseignants, mutés à AMIENS ou à PARIS. Comme vous le savez, la situation ne s'est pas arrangée. J'avais noté, entre autre, l'intervention de notre ami disparu, Robert FRETARD, qu'en tout état de cause, il reste l'Association qui garde un noyau de fidèle assez solide. Ce que je crois également. Après les départs du Comité de Daniel REIGNIER et Jean CAMPEROT, étaient élus Robert BEAU et Roger LE BLEVEC. Et cela se termina comme toujours par les rires et les conversations animées autour des galettes et du vin rosé.

L'année commença mal pour notre Président qui tomba malade et dut être hospitalisé quelques temps. Puis enfin rétabli, il eut à s'occuper des difficultés du Cempuisien, en panne depuis la démission de Daniel REIGNIER, ce que nous avons tous regrettés. Ce qui amena quelques changements au Comité. Henriette abandonnait la gérance du Cempuisien où elle fut remplacée par Marcel PARIS.

On peut féliciter nos amis Marcel PARIS et Roger POULIQUEN qui se déplacèrent plusieurs fois à Clamart, à l'imprimerie où ils menèrent des discussions pas faciles, pour obtenir finalement des conditions plus intéressantes pour la photogravure.

Donc le Cempuisien était reparti et j'y reviendrai plus loin. Nous arrivons donc au 11 Avril, où une délégation s'était déplacée pour la Cérémonie du Caveau. Par ce matin de printemps, notre Président prononça une allocution en souvenir de Gabriel PREVOST devant les enfants attentifs, et le Personnel préoccupé sans doute, par l'avenir incertain. Mais comme toujours le Comité est reçu amicalement et magnifiquement par M. et Mme GIOVANNONI.
La Pentecôte - 7 Juin 1987. C'était le Centenaire de l'Association. Notre amie Mme DEMEULENAERE, Conservateur aux Archives de Paris, nous rappelait dans un article du Cempuisien, que le premier Bureau le Six Mars 1887, fut constitué avec Lucien DROUILLY, Alice HALLOT et Alphonse SAULON, tous âgés de 19 ans. Et peut-être faisaient - ils partie de ce groupe de très Anciens qui fit une visite à Cempuis dans les années 30... C'était bien là, les premiers Cempuisiens.

Cette Pentecôte se passa très bien, avec une grande affluence d'Anciens et de leurs familles, et quelle ambiance aux repas de midi et du soir! A l'issue du déjeuner, le Président prononça un excellent discours, retraçant l'histoire de l'Association au long d'un siècle mouvementé. Notre tombola, du Centenaire évidemment remporta un grand succès, il n'y avait que des gagnants. Le tout, appel des billets et distribution des lots, fut rondement mené par nos camarades du Comité.

.../...

Hélas, le temps ne fut pas avec nous, de la pluie et encore de la pluie. Il est vrai que dans ce pays, le temps ne fait jamais les choses à moitié. Le Lundi, c'est maintenant une tradition, un groupe part de GRANDVILLIERS, de l'Hôtel de France, pour se rendre sur les lieux de nos anciennes grandes promenades. L'An dernier, ce fut Fontaine-Bonneleau ; il parait même qu'ils eurent beau temps...

Bagnolet, 15 Novembre - Ce fut une réussite, avec Soixante-dix-sept participants dont douze jeunes sortants des années Quatre-vingt-six et Quatre-vingt-sept, qui avaient l'air enchantés. Ce repas de fin d'année se déroula le mieux du monde dans une ambiance fraternelle. Le repas fut très bon, le service parfait, les choeurs bien dirigés, Marthe ROGY était là, et les airs de danse entraînants, sans oublier le numéro d'imitations d'un de nos jeunes, un as ! Mais dans tous les Banquets, il y a les discours, qui étaient très attendus. Aux questions que se posaient notre Président sur le sort de l'Ecole, M. GIOVANNONI fit observer qu'il pouvait dire certaines choses, mais que pour d'autres, il n'était pas autorisé à le faire. La dernière rentrée scolaire s'effectua avec seulement cinquante deux élèves, et il nous confirma que plusieurs visites d'Administrations, ou autres organismes eurent lieu cette année. C'est à peu près ce que l'on put savoir.

Le Cempuisien - Plusieurs sociétaires se sont étonnés du retard avec lequel ils reçurent notre journal, ces derniers mois. Outre les difficultés du début de l'année, il y a aussi le fait que nous avons changé le mode de fabrication, en abandonnant la filière stencil et machine Ronéo, pour adopter la photocopie, ce qui a demandé une période de mise en route. Donc le Cempuisien doit reprendre bientôt ses sorties habituelles.

Et je terminerai, en rendant hommage à nos amis du Comité, qui envoient circulaires et Cempuisiens, assistent aux réunions, et organisent nos dates traditionnelles.

Et je vous remercie de m'avoir écouté.

Robert LACHARNAY

COMPTE-RENDU FINANCIER DE 1987

Bonjour à Tous et Bonne Année,

-Voici les Comptes pour l'Année 1987-

Cette année nous avons eu une petite rentrée de 674,17 F, mais il nous reste toujours 14 988,88 F de prêts ; donc un déficit de 14 988,88 F, ce n'est pas beaucoup, mais par rapport à l'année dernière nous avions une perte de 1 806,09 F, plus les prêts 13 738,88 F soit 15 544 F.

A cela, il faut voir qu'il y a moins de frais pour le journal 10 509,88 F au lieu de 15 927,66 F. Mais par contre, nous n'avons encaissé que 6 715,00 F au lieu de 10 305,00 F pour les cotisations, cela est certainement dû au fait que nous n'avons pas envoyé la relance de cotisations.

D'autre-part, il y a toujours les prêts qui ne sont pas remboursés. C'est quand même une somme importante. Il serait dommage que nous soyons limités à de petits prêts, car les sommes pour les gros dépannages ne sont pas restituées.

Dans les divers, il y a 224,00 F qui nous ont été crédités, puis débités, ne nous concernant pas ; 560,00 F de remboursement de l'excursion prévue pour 1986. Dans les cérémonies, nous avons eu des frais, vu les décès tragiques de plusieurs de nos camarades.

La Pentecôte nous a laissé une rentrée de 856,00 F ; le repas de Novembre des sortants, une perte de 1 282,00 F, mais nous avions douze jeunes sortants qui nous ont fait le plaisir d'assister à cette réunion cempuisienne. Les frais de convocations sont toujours ajoutés à chaque réunion cempuisienne, ainsi qu'à chaque envoi de Cempuisien.

Vous remarquerez : 1) qu'il ne reste que 231,31 F au C C P, mais je n'ai pas touché aux intérêts 86 du L C E. Dans la mesure du possible, j'évite de puiser dans le fonds de réserve.

2) que nous n'avons plus de fonds de caisse, comme je suis obligée de quitter la Trésorerie, à cause de mon travail, ne pouvant être régulièrement aux réunions du Comité, donc je rends mes comptes.

Mais je resterai quand même au sein de l'Association et au Comité, pour des tâches plus libres de présence.

Voici j'ai terminé, en espérant pouvoir un jour vous tenir à nouveau un rapport, je vous laisse à nos camarades et à nos problèmes, mais aussi à la galette, après de bonnes discussions pour le bien de l'Association.

Grosses bises à Tous,

Marie-Thérèse MENDEZ

(Picsou)

BILAN POUR L'ANNEE 1987

DEPENSES -

Réunion annuelle	1 113,30
Frais de bureau	4 018,69
Prêts	2 000,00
Journal Cempuisien	10 509,88
Pentecôte	12 054,00
Repas Novembre	7 767,00
Divers transfert de fonds	541,40
Cérémonies	899,00
	38 903,27
Prêts dus	14 988,88
Rentrées exercices 1987	674,17
	54 566,32

RECETTES -

Subventions	5 500,00
Cotisations	6 715,00
Dons	2 224,60
Pentecôte	12 910,00
Remboursements de prêts	750,00
Repas Novembre	6 485,00
Retard cotisations	450,00
Divers et transferts de fonds	1 101,40
	36 136,00
Intérêts C E 1986 .... +	3 441,44
	39 577,44
Prêts dus .... +	14 988,88
	54 566,32

AVOIR au 31 DECEMBRE 1987

C C P	231,31
Livret C E	73 346,58
Prêts dus	14 988,88
	88 566,77

ASSEMBLEE GENERALE VUE PAR ODETTE PARIS

Ils ont tenu parole tous ces jeunes sortants de la promotion 87 qui au déjeuner de Novembre avaient promis qu'ils seraient là au rendez-vous de Janvier ? Ils étaient là, assis bien sagement au premier rang de cette nombreuse Assemblée Générale du Dimanche Dix et cela a réjoui le coeur des Anciens qui en avaient bien besoin, car il faut le dire c'est un sentiment d'inquiétude qui régnait ce jour là.

Inquiétude quant à l'avenir de notre association, inquiétude bien plus grande encore quant à l'avenir de l'Institution qui depuis longtemps déjà n'est plus l' O P mais qui risque fort de ne bientôt plus être même l' I D G P .

Roger, notre Président, nous a mis au courant de toutes ses démarches, de ses déceptions, parfois même de ses colères. Malheureusement le temps n'est plus aux recherches des responsabilités, gardons nous, même, d'un jugement trop hâtif, c'est toujours la tête n'est-ce pas qui porte le chapeau, mais en l'occurence il s'agit certainement plutôt de tout un concours de circonstances résultant du changement radical de Société et de mode de vie qui s'est produit au cours des dernières décennies et contre lequel il est vain de lutter si l'on renonce à s'y adapter.

L'important est donc de savoir si une adaptation est encore possible et c'est ce à quoi nous nous employons pour le moment.

Ce fût là le principal et le réel souci de notre Assemblée Générale. Vous pourrez voir par ailleurs en lisant le compte-rendu moral de notre Secrétaire que l'année 1987 a respecté toutes les traditions Cempuisiennes et que si le compte-rendu financier ne nous met pas en demeure "d'investir", il prouve que nous avons pu faire face à nos dépenses.

Dans la plupart des Amicales, la cotisation des Sociétaires est automatiquement augmentée chaque année, ne serait-ce qu'en fonction de l'augmentation du coût de la vie. Cette année la proposition du Comité de porter la cotisation de Soixante-Dix à Soixante-Quinze francs, bien qu'acceptée à la quasi unanimité fût quelque peu contestée du fait de la parution de deux journaux "Le Cempuisien" au cours de l'année écoulée à la place des quatre habituels.

Il a été fait remarquer qu'il était à espérer que l'on ne payait pas seulement une cotisation en vertu du plaisir que l'on en tirait, mais il est vrai que, par suite de points de vue légèrement différents qui n'ont pas pu trouver de solution dans la bonne humeur, la Gérance du Cempuisien a changé de mains et de collaborateurs. Dans pareil cas, une période de rôdage et de mise au courant est nécessaire et peut provoquer quelques "flottements".

Mais si chaque être est irremplaçable, heureusement personne n'est indispensable et la nouvelle équipe, bien consciente de ses lacunes, tout en espérant le retour des spécialistes et prête à leur redonner la place, dans un esprit de conciliation, va néanmoins faire tout son possible pour vous êtes agréable, elle requiert pour cela toute votre indulgence et appréciera non seulement vos encouragements mais aussi votre collaboration, car si pour vivre un journal a besoin de lecteurs, il a aussi besoin d'articles à faire paraître. Alors vite, Cempuisiens, Cempuisiennes, à vos BIC ou bien à vos Porte-plume puisque cela redevient à la mode !

En tous les cas, cette expérience nous démontre et nous prouve combien dans une Société, il est important que chacun "mette du sien" et sache lâcher du lest pour le bien de la communauté.

.../...

Il fût procédé à la réélection des membres sortants du Comité, ceux-ci se représentant, et à l'appel de candidature pour de nouveaux membres et nous avons eu le plaisir de voir se représenter notre ami René MONNIER dont la collaboration fût précieuse pendant Seize ans. Il est habituel et facile de dire "On prend les mêmes et on recommence". Et c'est tant mieux quand ceux-ci nous reviennent riches de leurs expériences passées et décidés à en tirer profit.

Pour clore la partie sérieuse de cette réunion, une voix s'est élevée pour souligner le travail immense accompli par notre Président qui consacre à la cause Cempuisienne la quasi totalité de son temps. Les applaudissements dont il a fait l'objet ont prouvé que chacun avait bien compris. Et la question ayant été posée de savoir si la cérémonie du caveau et la Pentecôte 1988 nous réuniraient encore à Cempuis, il a été suggéré que cela dépendrait beaucoup, pour cette année en tous les cas, de nos bonnes relations avec les responsables de l'Institution qui jusqu'à présent se sont toujours montrés très compréhensifs avec nous.

Et voici que déjà les galettes circulent.

Le Roi Boit

Vive la Reine !

C'est encore dans la gaieté et dans les chansons que se termine cette Réunion.

Odette PARIS

L'OEUVRE PHILANTHROPIQUE
ET LE LEGS DE G. PREVOST

-:-:-:-:-



C'est en 1832 que G. Prévost laissant son commerce de "nouveautés" à Paris, confié à des employés, part pour les U.S.A.

Il y acquiert une petite fortune mais la maladie l'oblige à rentrer en France.

Il reprend la direction de son commerce de Paris et voit ses affaires prospérer. Il crée des succursales dans divers quartiers. Il fait bâtir une maison, en achète une autre.

Malheureusement, la révolution de 1848 vient détruire cette prospérité et il se voit obligé de suspendre ses paiements à plus de 400 créanciers qui, confiants en sa probité et son activité, lui accordent un concordat. Il rétablit sa situation et se libère de ses dettes en 1853.

Cinq années plus tard, en 1858, après 30 années de travail et d'efforts, ayant connu la bonne et la mauvaise fortune, G. Prévost retourne à Cempuis pour réaliser le vieux projet d'une maison de retraite qu'il fait édifier de 1858 à 1863. Il y reçut 14 vieillards et 7 à 8 enfants que ses revenus lui permettaient d'accueillir.

....

En 1871, octogénaire, gêné par des difficultés administratives, G. Prévost voulut assurer l'avenir de son oeuvre conformément à ses idées. C'est à cette époque qu'une correspondance fut échangée entre G. Prévost et Ferdinand Buisson qui lui avait demandé de recevoir, à Cempuis, les enfants de l'orphelinat qu'il avait fondé, avec sa mère, en décembre 1870 aux Batignolles à Paris et qui était dissous. :

" Cempuis, le 22 juin I871.

" Cher monsieur Buisson,

... votre visite à Cempuis me préoccupe.
" Ce projet est bien en rapport avec mes idées. Il ne suffirait pas " d'avoir le local; la grande affaire ce sont les moyens pour arriver à " bonne fin.

" ...Si je quittais notre monde subitement que deviendrait l'établisse-" ment ? Mes neveux sont nombreux, ne partagent pas mes idées philanthropiques. Cette question est grave, sérieuse, il faut bien la méditer, afin qu'à mon décès rien ne soit changé, soit par un legs à une Société anonyme pour 99 ans...

" ... Ces legs seront peu considérables; il restera, si les choses con-" servent leur valeur d'aujourd'hui, au moins 20.000 frs de revenu, plus " la totalité de la propriété de Cempuis que je ne puis compter comme une " maison de rapport.

" Je pense qu'il est nécessaire que quelques membres qui doivent faire " partie de la Société viennent voir les lieux pour bien s'entendre sur " ce beau projet qui donnera assez de tracas pour l'installation, si " cela peut avoir lieu.

" Agréez, mon cher monsieur Buisson, mes sentiments les plus affectueux.

Gabriel Prévost. "

./.

C'est ainsi, qu'après la guerre et l'insurrection de Paris en 1871, G. Prévost s'occupa activement de la Société de l'Orphelinat de la Seine, constituée pour venir en aide aux nombreuses victimes de la guerre étrangère et civile.

Lorsque les pupilles de cette société furent admis à Cempuis, la maison de retraite se doubla d'un orphelinat. Un traité avait été passé avec cette Société (que l'administration provisoire de la succession 1875-1880 a continué à appliquer).

Aux termes de ce traité, une pension annuelle de 300 frs-or était payée pour chaque enfant. Le montant de ces pensions formait, avec les revenus de l'immeuble de Cempuis, la dotation de l'Etablissement. Mais celle-ci n'était pas assez forte pour couvrir les frais et le déficit absorbait la plus grande partie des revenus du fondateur, G. Prévost.

....

C'est à cette époque et après diverses tentatives auprès d'organismes d'oeuvres charitables, plus ou moins désintéressés, qui restèrent sans lendemain, que G. Prévost choisit, sous l'inspiration probable de Ferdinand Buisson, de léguer ses biens au Département de la Seine qui finit par accepter x à la suite d'une série de testaments et de codicilles écrits de 1871 à 1875, à charge d'en faire un orphelinat dans les conditions que l'on connaît.

x ("Si le Département de la Seine avait décidé de créer un orphelinat en 1875, ç'aurait été, logiquement, dans la région parisienne, comme celui fondé depuis à Vitry s/ Seine)".

....

Et le 29 avril 1875 G. Prévost s'éteint, ayant assuré la survie de son oeuvre par son legs au Département de la Seine.

Les parents du donateur ayant attaqué son legs, le Département de la Seine n'entra en jouissance qu'en Août 1880.

Jusqu'à là c'était donc un établissement embryonnaire et un régime provisoire, d'avenir incertain, où sont admis des orphelins en "Colonie agricole". Le destin de cette colonie agricole paraissait devoir être de former surtout un prolétériat de cultivateurs au service de fermiers ou de propriétaires terriens.

En 1877 la population de l'établissement comprenait en outre des 20 à 25 garçons et d'une dizaine de filles, l'instituteur-directeur, sa femme et leurs enfants, le jardinier, la cuisinière, le fermier et la fermière, trois ou quatre personnes pour les menus services, soit un total d'une cinquantaine d'habitants.

L'Etablissement de Cempuis justifiait sa qualification d'agricole, non par un enseignement spécial, mais parce que les enfants participaient activement aux travaux de la ferme, des champs et du jardin. Les classes étaient régulières en hiver seulement et dans la mesure permise par les travaux extérieurs.

En été et en automne, les élèves étaient occupés à ces travaux des journées entières comme de véritables petits ouvriers dont on paraissait escompter le travail.

Voilà l'explication de la Colonie agricole. Le domaine représentait sans doute une grande partie de la fortune de G. Prévost et son exploitation agricole des revenus. La participation des orphelins était

./.

./.

nécessaires pour assister le fermier et le jardinier; autrement il aurait fallu payer une main-d'oeuvre auxiliaire et l'économie s'imposait.

Enfin, en Août 1880 , les héritiers naturels de G. Prévost ayant perdu leur procès, le Département de la Seine entre en possession de l'héritage et peut agir à sa guise. On connaît par quel concours de circonstances Ferdinand Buisson proposa à Paul Robin d'être l'organisateur du nouvel Orphelinat Prévost (O.P.). Robin le visita en Octobre 1880, exposa ses vues dans un rapport et fut nommé le 11 décembre.

Le 30 décembre 1882 "en raison du développement considérable donné à l'Orphelinat par le Département de la Seine, les membres du Comité de patronage institué par monsieur Prévost, renoncent à exercer les attribution à eux conférées par le testateur et proposent au choix du Préfet de la Seine pour les représenter dans la Commission nouvelle, monsieur Salicis."

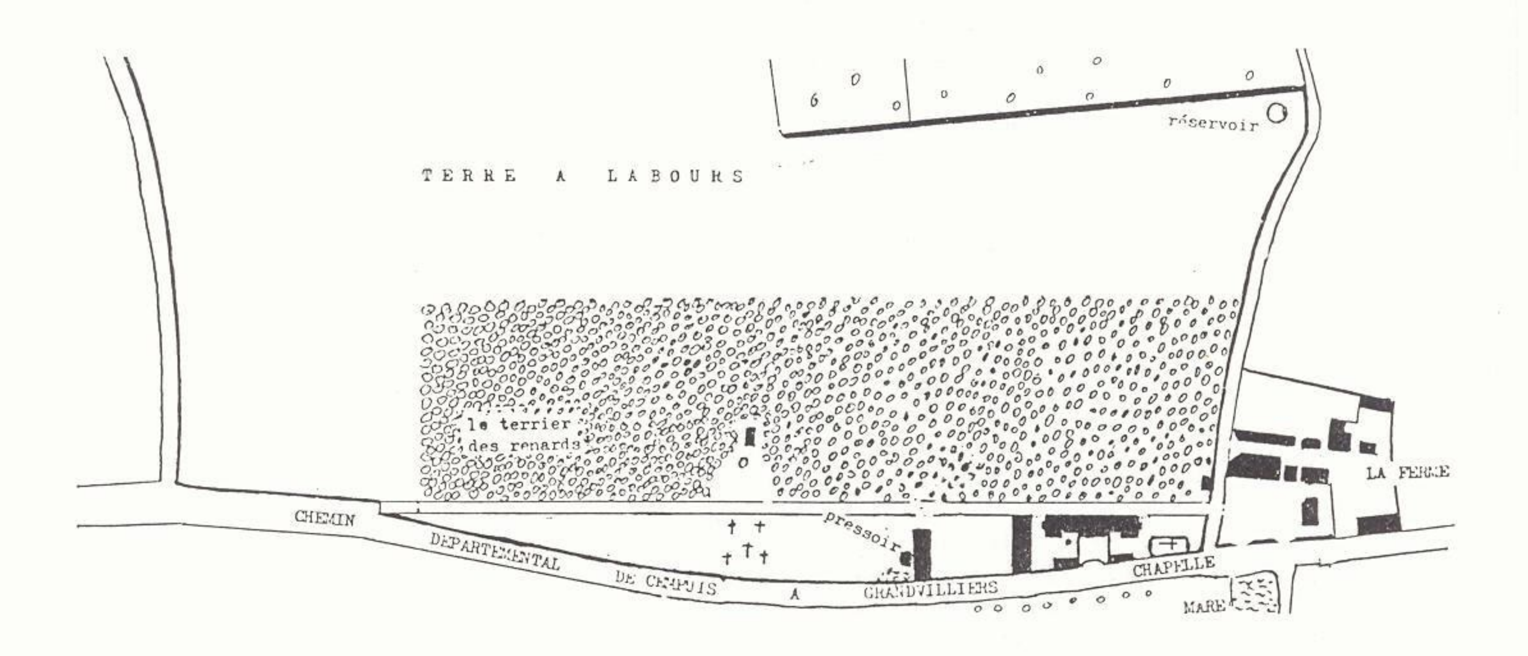
(d'après des pièces administratives de la Préfecture de la Seine communiquées en 1900 a G. Giroud, gendre de P. Robin)

....

N.D.R. - Dans sa lettre à Ferdinand Buisson, Gabriel Prévost indique que le montant de ses revenus s'élèvent à 20.000 frs. Compte tenu des dépenses engagées de 1858 à 1863 pour la construction de la maison de retraite de Cempuis, ce solde de 20.000 frs de revenu représente une petite fortune. Pour s'en rendre compte, à la même époque, dans la région parisienne, un artisan-maçon gagnait en moyenne 1.900 frs par an. Un inspecteur général des ponts-et-chaussées en gagnait 12.000.-

Ci-dessous, topographie du domaine de G. Prévost en 1875.

Daniel Reignier.



Et voici sans prétention
quelques vers, une chanson
C'est signé de notre ami CUNIN
Qui de printemps en compte quatre-vingts
Si, comme on nous l'a seriné
La valeur n'attend pas le nombre des années
Il est sûr qu'aux coeurs des Cempuisiens
Leur grand nombre ne change rien
Et puis on ne compte pas quand on aime
Alors bien vite, lisez et jugez en vous-mêmes

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

CHANTS ET CRIS DES OISEAUX

La Chouette hulule, fait hou hou hou dans la nuit,
L'Effraie, la Hulotte ont aussi le même cri.

La Perdrix en plaine cacabe,
Le Canard nasille cancane
Le beau Paon quant à lui il braille,
La Pintade quant à elle criaille,
Le Dindon glougloute, glouglotte
et la Caille dans son champ margotte,
La Bécasse croule, croule,
La Tourterelle gémit, roucoule,
Pinsons et Fauvettes ramagent
et la Pie-grièche jacasse, jase.

Tous ces chants, tous ces cris
se relayent jour et nuit,
ils nous charment journellement, gratuitement,
avec eux on s'croit toujours au printemps,
on aime les chants des oiseaux,
même le croassement du Corbeau.

L'Alouette dans les airs, grisolle,
Le Geai dans le grand bois, cajole,
Le Merle siffle, le Moineau pépie,
L'Aigle sur son rocher glatit,
L'Hirondelle familière gazouille,
Le Hibou dans la nuit bouboule,
La Cigogne glottore, craquette,
La Poule dans la ferme caquette,
Le Coq coquerique, chante,
Le gai Rossignol nous enchante.

Tous ces chants, tous ces cris
se relayent jour et nuit,
ils nous charment journellement, gratuitement,
avec eux on s'croit toujours au printemps,
on aime les chants des oiseaux,
même le sifflement du Loriot.

Que penser du Mainate ce beau passereau noir,
ce talentueux Mainate vivant sur son perchoir,
capable de siffler, de parler, de chanter,
siffler, parler, chanter bien mieux qu'un Perroquet.
Et voici le Coucou qu'on entend mais se cache,
imité par les enfants qui jouent à cache-cache,
Coucou, Coucou, Coucou.

Robert CUNIN

Poème sur les Cris et Chants
des Oiseaux par

Robert CUNIN - Quatre-Vingts ans

membre de la S A C E M,
auteur d'une centaine de
chansons déposées.

LES VACANCES CEMPUISIENNES

-:-:-:-:-:-:-:-:-

C'est en 1883 que Paul Robin nommé directeur de l'O.P. en 1880, acheta une parcelle de terrain sur la falaise de Mers et y fit édifier, à ses frais, une maison sur ses plans. Celle-ci fut, hélas, détruite pendant la seconde guerre mondiale.

Chaque année, jusqu'en 1894, date de son départ, la maison servit aux villégiatures estivales de l'O.P., en fractionnant les séries suivant l'augmentation continuelle des effectifs.

Il y eut une interruption des villégiatures en 1895 et 1896 (elles se passèrent à Boulogne sur mer). Elles reprirent à Mers en 1897, la propriété ayant été cédée en 1896 au Département de la Seine qui fit élever (1898) sur une parcelle voisine, un autre bâtiment plus vaste auquel on a donné le nom de pavillon Ernest Rousselle en souvenir du président de la Commission Administrative de Cempuis et conseiller général de la Seine.

Cette propriété servit aux vacances estivales partagées entre les enfants de Cempuis et ceux de l' Ecole des Sourds-Muets d'Asnières jusqu'aux années 1934 ou 1935. Elle fut ensuite réservée aux seuls élèves de l'I.D.G.P. qui s'y rendirent en juillet et août, en trois groupes de 90 élèves, filles et garçons.

Ce n'est qu'après la guerre que les élèves eurent la possibilité de prendre leurs vacances en famille, avec d'autres enfants dans des camps, à la montagne ou à Mers. (En mai I958 la Commission Administrative proposa que la Colonie de Mers soit régie par un organisme spécialisé : l'U.F.O.V.AL) Jusqu'à là, les enfants vivaient en reclus pendant leur long séjour à l'O.P. (7 à 11 ans), la direction interdisant tout contact familial en dehors des visites prévues dans l'établissement le 1er dimanche du mois. (On peut s'étonner de cet état de fait, impensable aujourd'hui, alors que "papa" Buisson, exécuteur testamentaire de G. Prévost, fut l'un des fondateur de la "Ligue des Droits de l'Homme" !)

En 1961, 70 enfants passeront leurs vacances à Mers; 28 sont allés à Méribel les Allues (Savoie). En 1962 un groupe sera dirigé vers un camp à St Martin d'Ardèche, les autres en famille ou à Mers. Aucun enfant n'a passé la totalité de ses vacances à Cempuis. Dans le Cempuisien N° 102 d'octobre 1974 on apprend que trois classes de l'O.P. sont allées en classe de mer au Pouliguen (Loire Atlant.) où les élèves ont bénéficié d'une double chance : l'implantation et les conditions atmosphériques.

Aujourd'hui le Pavillon Ernest ROUSSELLE a été cédé à un organisme social du département de la Somme. A cela plusieurs raisons dont la principale est la diminution constante des effectifs de l'O.P. depuis la dernière guerre.

Cette diminution est due, n'en doutons pas, aux grands changements intervenus inéluctablement dans la vie cempuisienne et dont on peut entrevoir les résultats que l'on connait, en relisant les discours de monsieur Grenouillet, directeur de 1957 à I978, (Cempuisien N° 112) et de monsieur Giovannoni à notre banquet de Novembre I978 (Cempuisien N° 114).

D. REIGNIER.

DEUX QUESTIONS, DEUX REPONSES à FRANCIS FELS

===========================

1) - Que disent les statuts de l'Association concernant le non-paiement des cotisations par rapport à l'envoi du journal ?

La tolérance du Comité n'est-elle pas excessive ?

2) - Malgré l'interdiction formelle de parler politique dans une amicale comme la nôtre, peut-on défendre l'O P sans parler politique sociale ?

Ces deux questions ont été posées par notre Ami Francis FELS et nous y répondrons bien volontiers.

-:-:-:-:-:-:-:-

1) - L'Article 16 de nos statuts prévoit que tout membre ayant six mois de retard dans le paiement de ses cotisations doit faire l'objet d'un rappel à l'ordre, lui permettant au besoin de justifier ce retard pour motif indépendant de sa volonté. Tout retardataire non justifiable peut être radié au bout d'un an.

Il est certain que notre tolérance va beaucoup plus loin mais l'application rigoureuse de cet article nous priverait hélas des 2/3 des membres de notre Association, d'autre-part les exigences des imprimeurs nous imposant un nombre minimum de journaux, il nous semble préférable de les envoyer, laissant chacun devant sa conscience, encouragés en cela par le retour tardif de certains campuisiens consernés.

2) - L'article 18 de nos statuts prévoit en effet l'interdiction formelle a tout sociétaire, d'exprimer ses idées, tant en matière de religion que de politique.

Mais il est bien évident que la politique sociale n'étant l'apanage ni de la droite, ni de la gauche, ni même du centre, on peut bien qualifiée de politique sociale ce qui est notre combat actuel pour la Défense de l'O P , sans que cela n'enfreigne en quoi que ce soit la recommandation de nos statuts.

Voilà, nous l'espérons, qui répond à tes questions, mon cher FRANCIS.

9. — Question QOC 87-1008 de M. Gérard LUTIER et des membres du groupe socialiste à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, concernant l'avenir de l'Institution Gabriel-Prévost à Cempuis (Oise).

M. LE PRÉSIDENT. — La question suivante est de M. LUTIER. Elle est relative à l'avenir de l'institution Gabriel-Prévost à Cempuis dans l'Oise.

En voici le texte :

« L'institution Gabriel-Prévost, à Cempuis (Oise), a été transférée au Département de Paris par décret du Ministère de l'Intérieur du 16 juin 1970 portant sur les internats départementaux et maisons d'enfants (œuvre de l'internat primaire et professionnel), ainsi que sa colonie de vacances de Mers-les-Bains. Ce transfert a été effectué avec les droits et obligations qui s'y rattachaient juridiquement.

Or, à cet égard, il faut préciser qu'historiquement il s'agit d'un legs accepté le 16 mai 1880 par la Préfecture de la Seine.

C'est avec les biens laissés par ce legs, et tout ce qui s'y rattachait, qu'a été développé l'orphelinat Gabriel-Prévost, en fonction d'un règlement voté par le Conseil général dans ses séances des 3 avril 1896 et 28 décembre 1898.

Un effectif quasi permanent de 250 enfants venant du Département de la Seine de l'époque a ainsi été pris en charge, orphelins et très déshérités. Plus de 2 000 enfants de 7 à 16 ans sont passés par cette structure éducative d'accès totalement gratuit, durant une cinquantaine d'années, avec comme partenaire l'Education nationale.

A partir des années 1970, la situation de l'établissement est devenue quelque peu ambiguë, par rapport à sa vocation première encadrée par les clauses du legs.

Etablissement d'éducation ou établissement rattachable à l'action sociale ? Bref, il semble que les années passant, aucune analyse objective n'ait été faite, ni même recherchée, pour veiller à l'évolution de l'institution et à sa conformité avec les objectifs premiers.

Depuis lors, on constate un déclin continu, tant sur le nombre d'orphelins accueillis que sur le contenu pédagogique de l'enseignement, un certain nombre de disciplines ayant été supprimées. La Commission administrative, dont le rôle était de surveiller l'évolution de l'établissement par rapport aux volontés du legs en particulier, n'a pas été réunie pendant quinze ans, à une exception près pour la nomination d'un nouveau directeur.

L'institution Gabriel-Prévost pose donc aujourd'hui problème : quelles sont les intentions du Département sur le devenir de l'établissement de Cempuis ? Quelle concertation a été entretenue avec l'association des anciens élèves, dont un membre est membre de droit de la Commission administrative ? Que faut-il penser des rumeurs qui ont récemment couru sur une aliénation du domaine et de l'établissement de Cempuis lui-même à l'avantage d'un Ministère ?

Quel est l'avis de M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, sur la validité juridique d'une telle aliénation éventuelle par rapport aux clauses qui ont créé l'établissement ? »

La parole est à M. LAFAY.

M. Philippe LAFAY. — La Ville de Paris a recueilli l'héritage d'un établissement d'accueil pour les enfants de famille en difficultés : l'institution Gabriel-Prévost à Cempuis (Oise) léguée au Département de la Seine en 1871.

Il s'agit d'un établissement mixte accueillant des enfants du cours préparatoire au CM 2 et qui assure la poursuite des études des élèves dans un collège voisin de la 6e à la 3e.

Depuis les années 1960, période pendant laquelle les effectifs avoisinaient 250 élèves, l'établissement connaît une érosion régulière du nombre d'élèves, lequel est tombé à la dernière rentrée à 52.

Cette chute continue des effectifs est due à plusieurs raisons :

— tout d'abord, les orientations nouvelles prises par les services de l'Aide sociale à l'enfance, à la suite du rapport Bianco-Lamy, tendant à maintenir à tout prix les enfants dans la cellule familiale ;

— le retrait unilatéral de l'œuvre de deux départements (Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), lesquels en étaient auparavant, et de par les textes, membres à part entière, constitue une autre raison ;

— enfin, un motif géographique propre à l'institution Gabriel-Prévost, située à 120 km de Paris, dissuade de nombreux parents d'y placer leurs enfants.

Il est inexact de dire que la Ville n'a pas suivi l'évolution de ce phénomène. Bien au contraire, elle a tenté de revitaliser l'établissement en prenant un certain nombre d'initiatives, notamment organisations de visites de travailleurs sociaux et contacts avec les présidents des conseils généraux des départements environnants. Ces tentatives se sont soldées par des échecs.

Une autre ouverture axée sur la formation professionnelle n'a pas été suivie par l'Education nationale.

Une analyse objective a d'ailleurs été faite à la demande de Mme HERMANGE, Conseiller de Paris, et présentée en septembre 1985 dans un rapport d'activité.

Quant à la Commission administrative, si elle a été convoquée moins régulièrement depuis 1978, c'est que certaines de ses compétences ont été reprises par la Commission interdépartementale de l'Internat primaire et professionnel. Il est signalé que la Commission administrative s'est réunie les 24 avril 1985 et 13 juin 1986.

La Ville de Paris, après ses tentatives infructueuses de revitalisation de l'Institution, et devant le caractère inéluctable de la diminution des effectifs, a entamé une réflexion sur son devenir.

Consciente de l'importance du problème, elle étudie les solutions qui pourraient se présenter avec le souci de ménager également le personnel actuellement en poste et d'utiliser au mieux le patrimoine immobilier qu'elle a toujours soigneusement entretenu.

C'est dans cette perspective que sont menées actuellement des recherches sur lesquelles il n'est pas encore possible de donner des précisions, en l'absence de tout projet concret.

Cela étant, et bien qu'il soit donc prématuré de parler d'aliénation éventuelle, il est toutefois utile de connaître qu'à la suite d'un changement de circonstances, et tel est bien le cas, il n'est pas impossible de modifier les conditions d'un legs.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. LUTIER.

M. Gérard LUTIER. — Je remercie M. LAFAY de cette réponse qui, bien entendu, ne calme pas mes inquiétudes et ne pourra pas calmer les inquiétudes des gens concernés par cette institution, je dirais historique pour la Ville et l'ex-Département de la Seine.

Je souhaiterais que M. LAFAY puisse me communiquer le texte de cette réponse qui me laisse, non pas perplexe, mais rigoureusement pessimiste sur ce que je n'ose pas appeler le devenir de Cempuis, alors que l'on s'interroge sur la possibilité de ne pas donner suite à un legs qui a été fait au Département de la Seine il y a de fort nombreuses années.

J'aurai donc certainement l'occasion de revenir, pour ce qui me concerne, sur le sujet de Cempuis et je remercie par avance M. LAFAY de cette première mise au point.

DANS LA FAMILLE CEMPUISIENNE

-:-:-:-:-:-:-:-:-

CHANGEMENT D'ADRESSE

Madame CLAVELIER	MAISON de L'ENFANCE P E GARCE 35170 BRUZ
Madame Monique CHAPELAIN	La Marcadière à FONTAINES 85200 FONTENAY le COMTE
Monsieur Georges FAUVEL	144, rue Denfert-Rochereau 93130 NOISY le SEC

NAISSANCES

Marie-Thérèse MENDEZ et DAMIEN nous font part de la naissance de CAROLINE, née le 10 Juillet 1987, soeur de DAMIEN et petite fille de notre camarade du Comité.

Nous lui présentons nos félicitations.

Monsieur SIMON, notre dernier Professeur de musique, nous fait part de la naissance d'un petit fils. Sa fille, Isabelle, se porte bien. Bienvenue au Bébé.

DECES

Malheureusement dans la même lettre, Monsieur SIMON nous apprenait le décès de son épouse, courant 1987, que nous avons si bien connue.

Au nom du Comité nous lui présentons nos sincères condoléances.

Raymond SCHEMPF décédé Septembre 1987.

NOUVELLES

Nous avons reçu, courant Janvier des nouvelles de Robert DELPEUX. Il est très content de recevoir notre journal et nous espérons que sa santé se rétablira avec les beaux jours.

Francis, Mado et Sandrine FORET présentent à tous leurs bons voeux.

Etes-vous dans le T I E R S - P A Y A N T ? ?

Notre nouveau trésorier, René MONNIER, nous fait part de son étonnement, de sa stupéfaction, de sa consternation..... de ses craintes surtout, en découvrant que les deux-tiers des sociétaires ont un retard plus ou moins important dans le paiement de leurs cotisations .

Alors dites-nous:

ETES-VOUS dans le T I E R S - P A Y A N T ? ?

Si OUI, ne perdez pas votre temps a lire jusqu'au bout notre prose, mais... MAIS.... M A I S.. si ce n'est pas le cas, rappelez -vous vite que :

Lorsque se produit ce genre de chose....

... un mandat vaut quand même mieux qu'une rose !

Et pardonnez la signature:

Compte Chéque Postal de l'Association des Anciens Eleves de l'I.G.P.

I 8 4 4 - 0 2 P A R I S

(Cette mention étant à porter sur tous titres de paiement, que ce soit

un chéque Postal (à mettre à la boite postale,directement)

un Chéque Bancaire (à adresser a René MONNIER 22 Rue de l'Interne Loëb 75013 Paris)

un mandat- carte de Versement à un compte courant postal(l'adresse étant 21 rue des Blancs-Manteaux 75004 Paris)

Si ce "poulet" vous concerne,veuillez avoir l'obligeance de joindre a votre envoie (dans le cas du chéque bancaire) ou de porter dans la case correspondance (cas du chéque postal ou du mandat postal) les renseignements concernant la ou les année(s) de cotisation(s) payée(s).)

A titre de mémoire, les cotisations ont été établies ainsi:
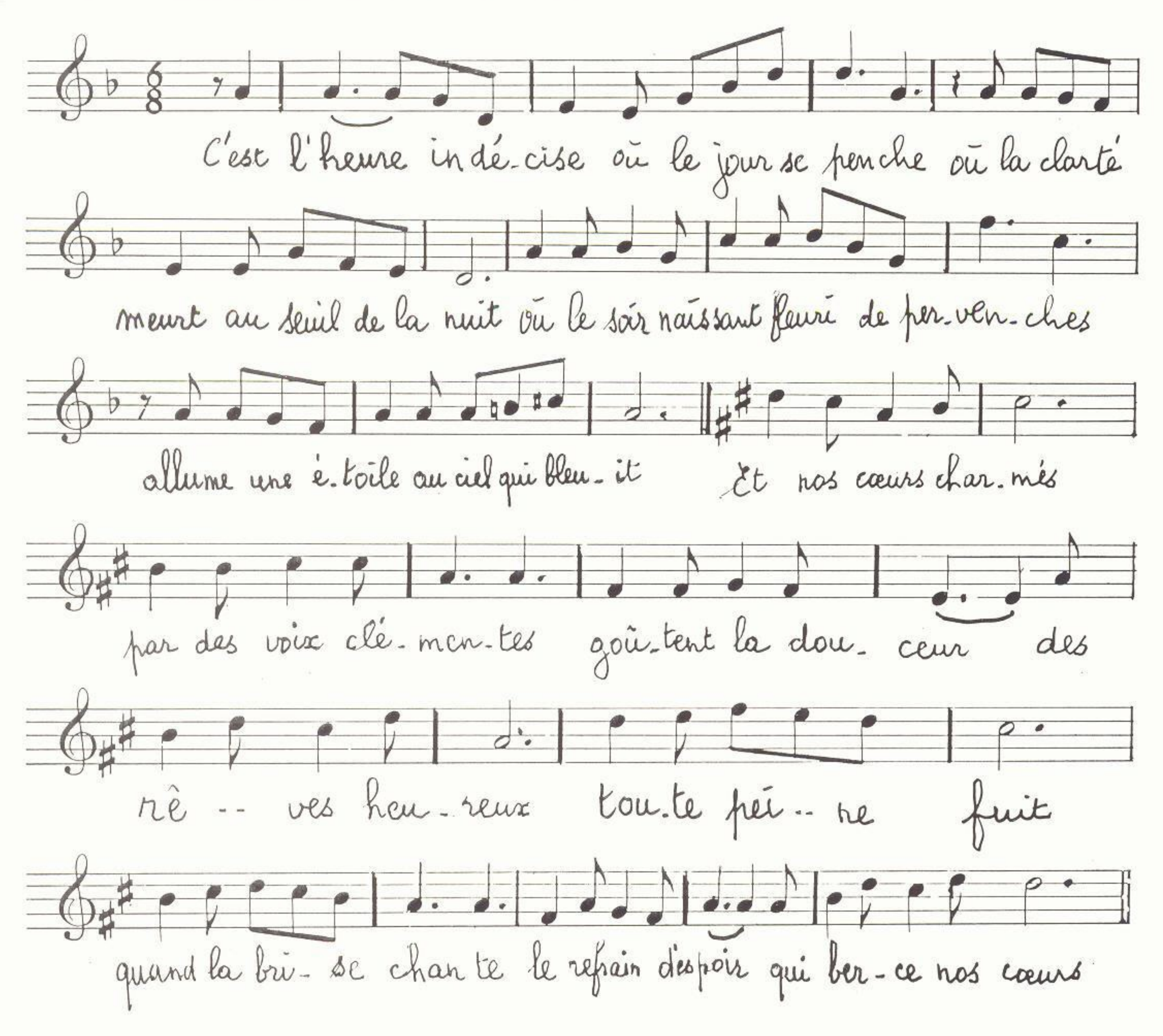
année: 1988..... 75francs
" 1987 .....70 "
" 1986......65 "
" 1985......60 "

Pour les années antérieures un forfait globale sera établit avec le trésorier, en accord avec le président sur simple demande de l'intéressé.

..... En tout amitié quand même !!.

Le Bureau de L'Association.

LE CREPUSCULE



Ier couplet :

C'est l'heure indécise où le jour se penche
Où la clarté meurt au seuil de la nuit
Où le soir naissant fleuri de pervenches
Allume une étoile au ciel qui bleuit

2ème couplet :

C'est l'heure sereine où s'endort la terre
Aux doux bruissements que font les roseaux
Quand déjà la brume en robe légère
Déroule son voile au fil du ruisseau

Refrain :

Et nos coeurs charmés par des voix clémentes
Goûtent la douceur des rêves heureux
Toute peine fuit quand la brise chante
Le refrain d'espoir qui berce nos coeurs

cps n°145 5°série
jaquette p.4



1 GROUPE BIEN SAGE
D'ANCIENS ÉLÈVES



LA GAIETÉ DE NOS JEUNES
UN JOUR DE PENTECÔTE



LA TABLE D'HONNEUR
EN CETTE PENTECÔTE 1985